

FINANCIERE BSGM
Société par actions simplifiée
Au capital de 5 230 euros
Siège social : 11, Chemin des Brions, 33450 SAINT LOUBES
483 975 538 RCS BORDEAUX

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DU PRÉSIDENT DU 26 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le vingt-six juin,
A seize heures,

Monsieur Frédéric BERTIN,
Demeurant 35, Rue Xaintrailles, 33000 BORDEAUX

Agissant en qualité de Président de la société FINANCIERE BSGM sus-désignée,

A pris les décisions suivantes relatives à :

- la constatation de la modification de la dénomination sociale,
- la constatation de la réalisation de la réduction de capital suivie d'une augmentation de capital décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 9 avril 2025,
- la mise à jour corrélative des statuts.

Le Président rappelle que l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés du 9 avril 2025 a décidé de :

- Modifier la dénomination sociale par « GROUPE ESTUAIRE » ;
- Une réduction du capital social d'un montant maximum de 160 euros pour le ramener de 5 230 euros à 5 070 euros par voie de rachat de 16 actions de 10 euros chacune, au prix unitaire de 7 457 euros ;
- Qu'il a été constaté ce jour, le 26 juin 2025, que la condition suspensive relative à l'expiration du délai d'opposition des créanciers est levée, et que Monsieur Vivien MARTIN a procédé à la souscription et à la libération intégrale des 16 actions créées à son profit pour un montant total de 119 312 euros, le versement ayant été effectué ce 26 juin 2025 ;
- Que les associés ci-dessous ont offert la vente de leurs actions comme suit :
 - Monsieur Cyril BAUDIN, pour une (1) action,
 - Monsieur Jean-Paul KOCKMANN, pour une (1) action,
 - Monsieur Kévin RASTIER pour une (1) action,
 - Monsieur David BRAVO, pour treize (13) actions.
- Que l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés du 9 avril 2025 a décidé concomitamment une augmentation du capital social d'un montant maximum de 160 euros pour le porter de 5 070 euros à 5 230 euros par création de 16 actions nouvelles de 10 euros chacune, au prix unitaire de 7 457 euros ;
- Que cette augmentation de capital a été réservée à Monsieur Vivien MARTIN et qu'il dispose de 10 actions de préférence « D » à dividende précipitaire majoré, fixe et cumulatif sur les 16 actions créées à son profit ;

- Qu'il a constaté ce jour la souscription et la libération intégrale des 16 actions émises au profit de Monsieur Vivien MARTIN pour un montant total de 119 312 ;

- Que l'augmentation de capital est définitivement réalisée.

En conséquence des résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés ci-dessus visés ainsi que des constatations qui viennent d'être faites, le Président constate que :

- la nouvelle dénomination sociale est « GROUPE ESTUAIRE »,
- le capital de la Société s'élève à la somme de 5 230 euros,
- et que les modifications des statuts décidées par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 9 avril 2025 sont devenues définitives à compter de ce jour.

Le Président donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour accomplir toutes les formalités nécessaires.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président.

Frédéric BERTIN
Président

Signé par Frédéric BERTIN
Le 27/06/2025

ID: tx_MBO3bw5B5P5P

Signed with
Universign